

Mettre en œuvre et animer une prestation DJ dans le secteur événementiel

RS7565 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323, 335
Formacode(s)	45094
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2026
Date d'échéance	30/04/2028

Certificateur(s)

MWH MIX & SOUND · SIRET : 98272075700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le secteur de l'événementiel connaît une demande croissante pour des prestations musicales professionnelles, capables de combiner qualité technique, animation scénique et gestion du public.

La certification « Mettre en œuvre et animer une prestation DJ dans le secteur événementiel » vise à professionnaliser les DJs, animateurs et prestataires de l'événementiel souhaitant développer une offre musicale complète et adaptée aux attentes du marché.

Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir, préparer et réaliser une prestation DJ en conditions réelles, en garantissant une expérience musicale fluide, adaptée au public et techniquement maîtrisée.

La certification répond aux besoins opérationnels identifiés auprès des entreprises de l'événementiel, des agences d'animation, des hôtels, des clubs et des structures touristiques : des professionnels capables de gérer l'ensemble de la prestation musicale et scénique en autonomie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser le contexte de l'événement, les attentes du client et les caractéristiques techniques du lieu.

Construire une programmation musicale cohérente en fonction du type d'événement et du public visé.

Sélectionner et préparer les équipements nécessaires (platines, table de mixage, logiciels DJ, enceintes, éclairage).

Élaborer un plan technique et artistique intégrant les éléments sonores, lumineux et visuels.

Identifier les contraintes techniques et logistiques, et prévoir les mesures de prévention des risques (sécurité du public, nuisances sonores, contraintes du lieu).

Intégrer dans la conception les principes de transition numérique, d'éco-responsabilité/sobriété et d'accessibilité des publics.

Installer, configurer et vérifier le bon fonctionnement du matériel en respectant les règles de sécurité.

Effectuer un mix fluide et créatif en maîtrisant transitions, effets et synchronisation.

Utiliser le micro pour animer la prestation et interagir avec le public de manière adaptée.

Ajuster la programmation musicale selon la dynamique de l'événement et les réactions du public.

Assurer la qualité sonore et la sécurité du matériel pendant toute la prestation.

Intégrer les dimensions artistiques, scéniques et relationnelles de l'animation musicale dans le respect des contraintes du lieu.

Ranger et sécuriser le matériel et l'espace de travail à l'issue de la prestation.

Réaliser un court échange de bilan avec le client ou le référent du lieu (retour sur la prestation, points d'amélioration).

Identifier les éléments essentiels du cadre professionnel simple de la prestation (statut, devis/facture, conditions principales).

Capitaliser sur l'expérience (mise à jour des playlists, check-list matériel, procédures) pour améliorer les prestations futures.

Assurer une veille continue sur les tendances musicales, technologiques et réglementaires du secteur.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Aucune réglementation spécifique obligatoire pour l'exercice du DJing dans l'événementiel.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour garantir l'atteinte des objectifs pédagogiques, les candidats doivent :

- Être âgés de 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation ;
- Avoir une sensibilité musicale affirmée et une bonne oreille rythmique ;
- Disposer d'une connaissance de base en informatique (utilisation d'un ordinateur, gestion de fichiers audio) ;
- Être capables de travailler dans des contextes publics (soirées, événements, plateaux scéniques).

Un entretien de positionnement peut être proposé afin d'évaluer la cohérence du projet du candidat, ses aptitudes techniques et ses attentes vis-à-vis du parcours.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Aucune condition préalable autre que la réussite aux épreuves d'évaluation prévues dans le référentiel.

La certification est obtenue après validation de l'ensemble des compétences évaluées à travers :

- une étude de cas pratique,
- une mise en situation professionnelle réelle ou simulée,
- et un entretien final devant un jury de professionnels.

Le jury statue sur la délivrance de la certification au vu des résultats obtenus à ces épreuves.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de délivrance est composé d'au minimum deux membres :

- Un professionnel extérieur au certificateur, justifiant d'au moins 3 ans d'expérience dans le DJing ou l'animation événementielle.
- Un représentant du certificateur, garant de la conformité de la procédure, non impliqué dans la formation ou l'accompagnement du candidat.

Les membres du jury doivent respecter des règles d'impartialité, notamment l'absence de lien hiérarchique, commercial ou personnel avec le candidat.

Base légale

Date de décision	30/04/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2028
Date de dernière délivrance possible	30/10/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	15	—	—	—
2024	1	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7565/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 790 € – 2 490 €
Durée	25 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	2 490 €
Coût moyen par dossier	2 490 €
Durée moyenne	25 h
Période	09/2026
France compétences	60 %
Reste à charge titulaire	40 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.